

Département
du HAUT-RHINArrondissement
de MULHOUSENombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33Conseillers en fonction :
33Conseillers présents :
22Conseillers absents :
11

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 09 mars 2023
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le neuf mars de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Guileine LEVY, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (11) :

M. Patrice NYREK (procuration à Mme BOUGENOT)
M. Richard PISZEWSKI
Mme Marie ADAM (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Alain DREYFUS
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme LOUIS)
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 3 de l'ordre du jour

Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

La loi 'Nouvelle Organisation Territoriale de la République' dite loi 'NOTRe' du 7 août 2015 renforce les obligations de transparence pour les conseillers municipaux. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels envisagés, et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le ROB doit en plus comporter une présentation de la structure des effectifs, en l'occurrence :

- l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs,
- les dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature,
- la durée effective du temps de travail.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Budget 2023 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population rixheimoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par l'Etat. Il confirmera les engagements pris depuis 2008, en l'occurrence :

- le gel des taux de fiscalité, pour la seizième année consécutive,
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le contrôle des dépenses des services communaux,
- la préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne,
- la recherche active de nouvelles recettes,
- l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement en fonction des budgets annuels.

Plus que jamais, cet exercice s'avère ténu, tant l'avenir des finances des collectivités territoriales semble jonché d'incertitudes, avec notamment l'augmentation des coûts énergétiques et des matières premières, et l'impossibilité d'actionner pleinement le levier fiscal avec la réforme de la taxe d'habitation.

CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie mondiale est confrontée à des difficultés considérables. La croissance s'est essoufflée, tandis que la forte inflation s'est généralisée et s'avère persistante. Les hausses des taux d'intérêt, nécessaires pour juguler l'inflation, accentuent les vulnérabilités financières.

La guerre en Ukraine, événement géopolitique majeur, qui pèse sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, a tiré vers le haut les prix de l'énergie et d'un large éventail de biens et de services.

Selon l'INSEE, le produit intérieur brut a progressé en moyenne de 2,6 % en France en 2022. La croissance économique a ainsi été moins forte qu'attendue, en raison des tensions géopolitiques et de l'augmentation des prix.

En février 2023, l'inflation atteint 6,2% sur un an. Elle retrouve son niveau des mois d'octobre et de novembre 2022, après un tassement à 5,9% en décembre et 6,0% en janvier.

Loi de Finance pour 2023

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est augmentée de 320 millions d'euros, répartis comme suit :

- 200 millions d'euros sur la dotation de solidarité rurale,
- 90 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine,
- 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité.

Grâce à cet effort inédit depuis 13 ans, 95 % des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser.

Les mécanismes de soutien budgétaire mis en œuvre pour aider les collectivités locales à lutter contre les effets de l'inflation entrent en vigueur :

- amortisseur électricité
- filets de sécurité
- tarif règlementé de vente

La loi donne priorité à la transition écologique, notamment en mettant en place le Fonds vert, doté de 2 milliards d'euros. Complémentaire aux dotations d'investissement de l'État, il répond à un triple objectif :

- renforcer la performance environnementale,
- adapter les territoires au changement climatique,
- améliorer le cadre de vie.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est supprimée sur une période de 2 ans (2023 et 2024).

Les bases fiscales, qui servent au calcul des impôts locaux, sont revalorisées de +7,1 %. Cette revalorisation s'applique aux locaux d'habitation et aux locaux industriels (mais non aux locaux professionnels).

La Région

L'Alsace bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...),
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Le 1^{er} janvier 2021, Haut-Rhin et Bas-Rhin se sont regroupés et constituent désormais un seul département : la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Dotée des compétences départementales traditionnelles, la CEA en a gagné quelques supplémentaires. Elle est ainsi cheffe de file en matière de coopération transfrontalière avec le voisin allemand et a une forte compétence en matière de bilinguisme. Elle pilote l'attractivité touristique, et les routes nationales (non concédées et traversant son territoire) lui ont été transférées.

Intercommunalité

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), créée en 2010, regroupe 39 communes et concerne près de 280.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population.

Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Riedisheim, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, jeunesse, chemins ruraux, pistes cyclables,....

RIXHEIM

En 2008, la Municipalité a lancé un vaste programme d'investissement pour adapter les infrastructures de la Commune à la taille de la population. Le tableau ci-après rappelle les grands chantiers engagés :

	Financier	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Extension du groupe scolaire des Romains	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2012
Construction de l'AGORA à Entremont qui abrite l'ACPE, une crèche/garderie de 40 places et un périscolaire de 150 places.	Ville de Rixheim m2A	SCIN (par délégation)	Achevé en 2013
Transformation de l'Hôpital Saint-Sébastien en EHPAD avec construction d'une unité Alzheimer	EHPAD Conseil Général	EHPAD	Achevé en 2013
Création de la Cité des Sports dans le quartier de l'Île-Napoléon	Ville de Rixheim Conseil Général	SCIN	Achevé en 2014
Agrandissement des vestiaires du Stade Municipal	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2014
Création d'un multi-accueil à l'Île-Napoléon avec 35 places en crèche/garderie et 75 places en périscolaire	m2A	m2A	Achevé en 2015
Création d'une cantine périscolaire installée dans l'ancien Centre Commercial d'Entremont	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (1 ^{ère} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (2 ^{ème} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2019
Reconstruction du tennis couvert rue Wilson	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Aménagement des abords de la gare	Région m2A Ville de Rixheim	SNCF	Achevé en 2016
Construction d'un bâtiment pour les collections du Musée du Papier Peint et les archives municipales (dit 'L'Annexe')	Région m2A Ville de Rixheim	SCIN (par délégation)	Achevé en 2018

Ce programme d'équipement étant à ce jour intégralement réalisé, il convient de se consacrer à la rénovation des bâtiments existants, notamment à l'amélioration de leur confort et de leur qualité énergétique. L'Ecole Maternelle d'Entremont et l'Ecole Primaire d'Entremont sont les premiers équipements rénovés dans le cadre de ce second programme.

Conformément à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), il sera poursuivi par des chantiers d'envergure et concernera au cours du présent mandat électoral :

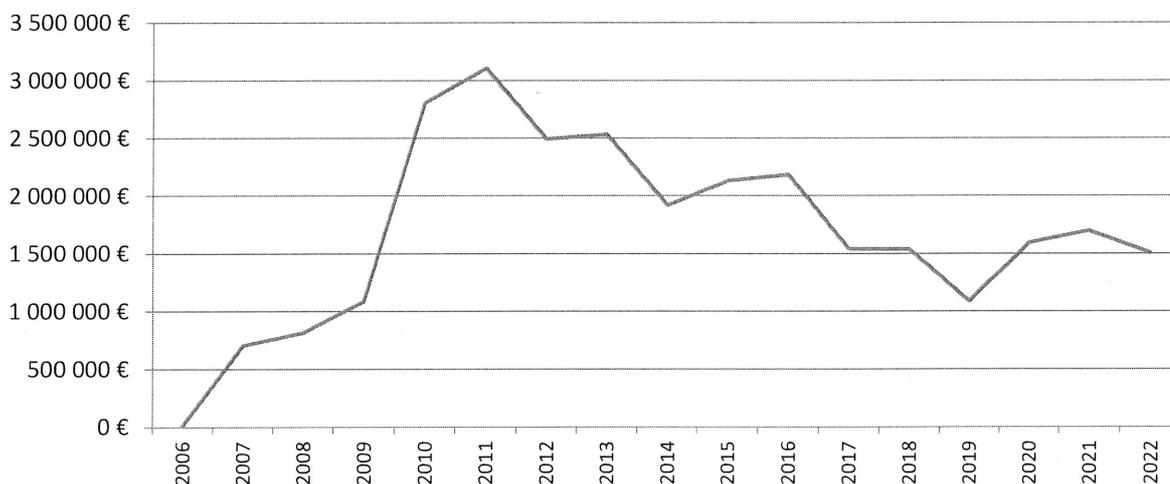
- la Commanderie,
 - l'ancien bâtiment des Services Techniques situé 24 rue Zuber, pour y implanter la future Maison de la Musique,
 - le groupe scolaire de l'Île-Napoléon,
 - le Gymnase Saint-Jean,
 - le COSEC,
 - la place du marché et l'ancienne forge,
- et à plus long terme (mandat 2026-2032) :
- le groupe scolaire des Romains,
 - le groupe scolaire du Centre.

Compte tenu de l'ampleur de ce vaste programme, le recours à l'emprunt est inéluctable pour assurer son financement.

En matière de voirie, avec la réfection de la rue de Habsheim, achevée en 2015, et de la rue de Mulhouse, achevée en 2016, toutes les entrées de ville sont totalement rénovées et embellies. Il convient à présent de poursuivre la rénovation des voies secondaires (notamment l'avenue d'Entremont), des chemins ruraux et de l'éclairage public.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement courant du capital de la dette.

RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2022



Le résultat de la gestion 2022, toutes sections confondues et y compris les restes à réaliser, est évalué à **5.695.381,76 €**. Il s'explique comme suit :

- les recettes réelles de la section de fonctionnement ont été réalisées à 100,7 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués ; les charges à caractère général (fournitures et services) affichent ainsi un taux de réalisation de 75,5 %.

Une partie des investissements programmés en 2022 a dû être reportée. Les restes à réaliser sont évalués à :

- 4.807.800 € en dépenses d'investissement,
- 513.000 € en recettes d'investissement.

Le résultat 2022, diminué des restes à réaliser et arrondi à la centaine d'euros supérieure, soit **1.400.600 €**, pourrait intégralement être affecté au financement des investissements de l'exercice 2023.

S'y ajouteraient :

- les recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement,...) estimées à **1.968.000 €**,
- une CAF nette propre à l'exercice 2023, estimée à **378.200 €**.

Ces dispositions, développées ci-après, permettraient à la Ville d'appréhender l'exercice 2023 avec une capacité de financement de **3.746.800 €** pour ses nouveaux investissements, tout en respectant la stabilité des taux d'imposition des ménages.

Le Budget 2023

1. Les recettes de fonctionnement

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2022 :

- Taxe Foncière sur le bâti 16,12 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 64,42 %.

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2023 :

Compte	2022	2023	Ecart	
			Montant	%
002 - Provision reversement 'SIZIRM' 2018	235 234,00		-235 234,00	-100,0%
013 - Atténuations de charges	104 500,00	106 600,00	2 100,00	2,0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 075 300,00	1 214 500,00	139 200,00	12,90%
73 - Impôts et taxes (impôts directs, ACTP, FNGIR)	12 030 100,00	12 508 000,00	477 900,00	4,0%
731 - Fiscalité locale (Mutations, TCCFE, TLPE, droits de place)	1 071 400,00	1 082 000,00	10 600,00	1,0%
74 - Dotations, subventions et participations	1 048 900,00	1 163 400,00	114 500,00	10,9%
75 - Autres produits de gestion courante	654 366,00	667 700,00	13 334,00	2,0%
76 - Produits financiers	300,00	300,00	0,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	0,00	0,0%
RECETTES REELLES COURANTES	16 230 100,00	16 752 500,00	522 400,00	3,2%

Compte 002 – Résultat reporté

Le reversement de la contribution dite 'SIZIRM' au titre de l'exercice 2018 a été réalisé en 2022.

Compte 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les produits courants devraient évoluer de 4%. S'y ajoutent les recettes nouvelles relatives au Musée du Papier Peint (billetterie et ventes en boutique) dont la gestion est confiée à la Ville depuis le 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, la Maison de Vie a repris l'intégralité de ses activités.

Compte 73 - Impôts et taxes

Pour faire face à l'inflation, la loi de Finance pour 2023 prévoit une réévaluation des bases fiscales de +7,1 %.

Compte 74 - Dotations, subventions et participations

Les dotations courantes devraient diminuer de 1%. Toutefois, une subvention de 125.000 € est attendue de m2A pour couvrir les charges relatives au Musée du Papier Peint. Il est rappelé que le personnel du Musée a été intégré dans l'effectif de la commune le 1^{er} janvier 2023.

2. Les dépenses courantes

Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses réelles courantes (dépenses de fonctionnement et remboursement courant du capital de la dette) prévues en 2023 :

Compte	2022	2023	Ecart	
			Montant	%
011 - Charges à caractère général	4 213 600,00	4 579 900,00	366 300,00	8,7%
012 - Charges de personnel	7 122 000,00	7 522 000,00	400 000,00	5,6%
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	3 252 700,00	3 307 400,00	54 700,00	1,7%
66 et 16 - Annuité de la dette	709 000,00	660 000,00	-49 000,00	-6,9%
67 - Charges exceptionnelles	42 300,00	10 000,00	-32 300,00	-76,4%
739 - Reversements de fiscalité	497 000,00	265 000,00	-232 000,00	-46,7%
DEPENSES REELLES COURANTES	15 866 600,00	16 374 300,00	507 700,00	3,2%

Compte 011 - Charges à caractère général

La hausse du coût de l'électricité est estimée à 28 %, celle du gaz à 87% et celle des carburants à 16%. La commune supporte, depuis le 1^{er} janvier 2023, les charges du Musée du Papier Peint (65.000 €).

Par ailleurs, il est prévu d'allouer des crédits supplémentaires pour

- la réalisation du nouveau magazine 'Mag Rixheim' (13 600 €),
- le Service Jeunesse (10 000 €).

Compte 012 - Charges de personnel

Les charges courantes devraient évoluer de 200.000 €. S'y ajoutent les charges nouvelles relatives au Musée du Papier Peint (200.000 €).

Comptes 66 et 16 - Annuité de la dette

Plusieurs contrats d'emprunt ont été soldés en 2022.

Compte 67 - Charges exceptionnelles

En 2022, le Conseil Municipal a décidé de restituer à m2A une part des charges 2021 du Musée du Papier Peint (32.258,70 € / délibération du 10/11/2022, point 5 de l'ordre du jour).

Compte 739 - Reversements de fiscalité

L'exercice 2022 a réglé 2 contributions dites 'SIZIRM' à m2A : celle de 2018 et celle de 2022.

3. L'Épargne nette

La CAF nette de l'exercice 2023 s'élèverait ainsi à **378 200 €** (contre 363 500 € pour le budget 2022).

4. Le résultat de l'exercice 2022

Il s'établit comme suit :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2022	16 680 229,96	14 833 185,69	1 847 044,27
Section d'Investissement 2022	14 330 887,36	10 482 549,87	3 848 337,49
			5 695 381,76

5. Les recettes d'investissement

Épargne nette de l'exercice (CAF nette)	378 200,00
Disponibilité de l'exercice 2022	5 695 400,00
10222 - FCTVA sur les immobilisations 2021	165 000,00
10226 - Taxes d'urbanisme	205 000,00
13 - Subventions d'équipement	1 079 600,00
16 - Emprunts contractés	513 000,00
27 - Créances	5 400,00
	8 041 600,00

Le Budget 2023 disposerait ainsi d'un financement de **8 041 600 €** pour ses investissements, reports compris.

6. Les dépenses d'investissement

	Reports 2022	Nouveaux Crédits	TOTAL
Divers travaux et diverses acquisitions votés en 2022	881 600,00		881 600,00
Opérations intégrées dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)			
Commanderie - Rénovation du bâtiment	1 250 000,00	350 000,00	1 600 000,00
Commanderie - Rénovation des installations techniques	124 500,00	300 000,00	424 500,00
Création de la Maison de la Musique	1 140 700,00	835 000,00	1 975 700,00
Informatique : Remplacement des serveurs et PC	6 700,00	166 000,00	172 700,00
Vidéo-protection	189 900,00	230 000,00	419 900,00
Ecole Primaire Ile-Napoléon : Rénovation bât 1 + 2	97 200,00	700 000,00	797 200,00
Groupe Scolaire Romains : Renaturation de la cour	142 400,00	10 000,00	152 400,00
Musée : Mise en sécurité des collections	37 500,00	70 000,00	107 500,00
COSEC : Rénovation	58 400,00	50 000,00	108 400,00
Gymnase Saint-Jean : Rénovation	491 500,00	300 000,00	791 500,00
Réfection de la voirie + EP		500 000,00	500 000,00
Réserve pour dépenses imprévues		30 000,00	30 000,00
Acquisitions foncières	150 000,00	150 000,00	300 000,00
Travaux accessibilité, sécurité, chauffage, économies (dont SSI Commanderie / MPP)	237 400,00	100 000,00	337 400,00
La Commission des Arbitrages Budgétaires, réunie le 5 février 2023, a défini les opérations à réaliser en 2023, outre celles inscrites dans la PPI.			
Nouveaux projets		750 100,00	750 100,00
TOTAL	4 807 800,00	4 541 100,00	9 348 900,00

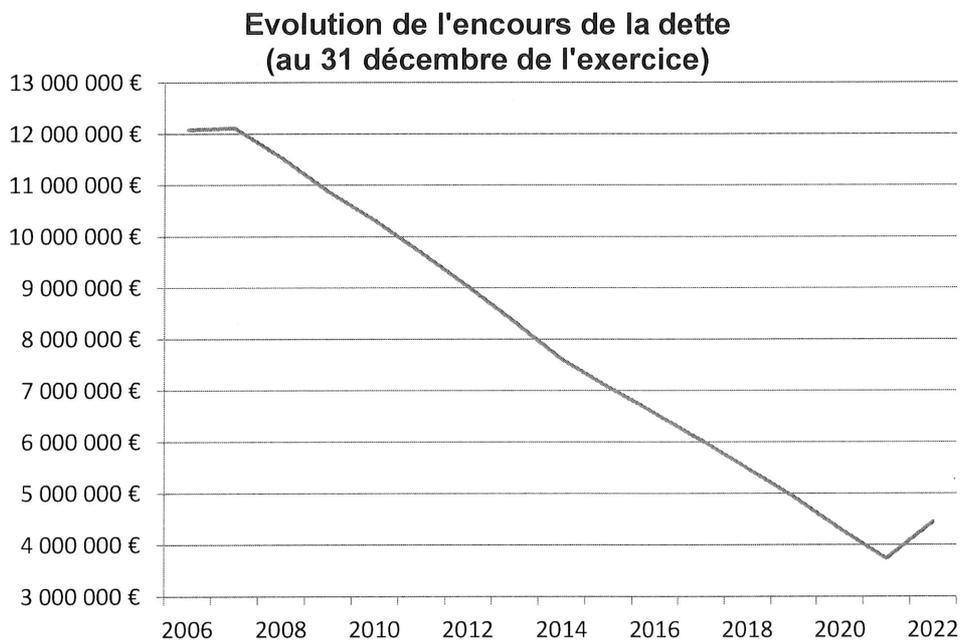
Les crédits disponibles sur autofinancement étant de 8 041 600 €, un emprunt de 1 307 300 € serait nécessaire pour boucler le budget 2023.

L'endettement

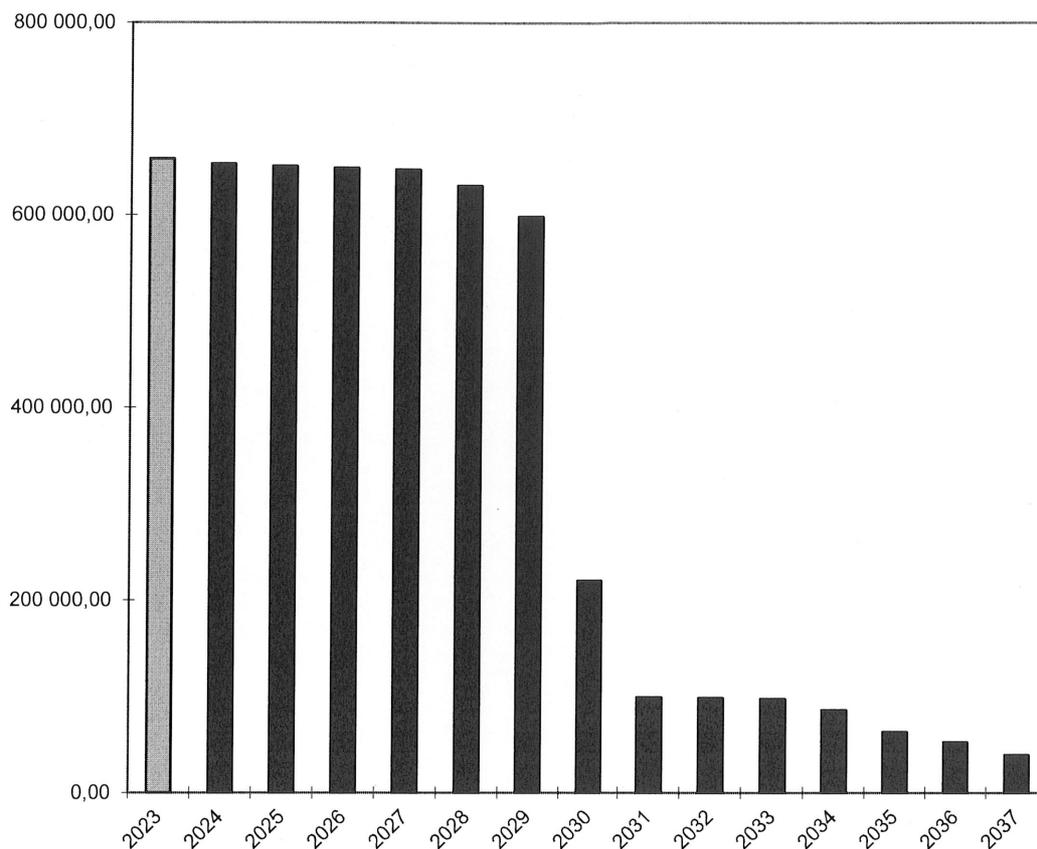
L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 4 449 190,57 €. Il est réparti comme suit :

Catégorie de dette	Montant	%
Taux fixe	4 449 190,57	100,0 %
Taux variables ou révisables classiques	0,00	0,0 %
Produits structurés à forts risques	0,00	0,0 %
	4 449 190,57	100,0 %

Comme le souligne le graphique ci-dessous, la Ville s'est désendettée de 2008 à 2021. Un 1^{er} lot d'emprunts a été contracté en 2022, soit 1.228.000 €, pour financer une 1^{ère} tranche de travaux du Programme Pluriannuel des Investissements.



La dette actuelle s'éteint en 2037. Les annuités évoluent selon le graphique ci-après :



La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

Le tableau de synthèse pour la période 2019 à 2032 est annexé à la présente (cf. ANNEXE n° 1).

Il prévoit notamment :

- la restauration de la Commanderie jusqu'en 2030, y compris la rénovation des installations techniques, pour un coût de 7,4 M€,
- la création de la Maison de la Musique en rénovant l'ancien bâtiment des Services Techniques situé 24 rue Zuber, jusqu'en 2025, pour un coût de 4,0 M€,
- la rénovation de l'Ecole Primaire Ile-Napoléon (tranches 1 et 2) jusqu'en 2026, pour un coût de 2,6 M€,
- la rénovation des bâtiments du Groupe Scolaire des Romains, de 2027 à 2029, pour un coût de 1,8 M€,
- la rénovation des bâtiments du Groupe Scolaire du Centre, y compris le secteur 'Périscolaire', à partir de 2029, pour un coût de 7,7 M€,
- la rénovation du COSEC jusqu'en 2028, pour un coût de 5,9 M€,
- la rénovation du Gymnase Saint-Jean jusqu'en 2024, pour un coût de 1,0 M€,
- la rénovation de la place du Marché et de l'ancienne forge, jusqu'en 2024, pour un coût de 1,2 M€,

et, annuellement :

- un crédit de 500.000 € pour la réfection de la voirie et de l'éclairage public,
- un crédit de 150.000 € au titre des acquisitions foncières,

- un crédit de 100.000 € pour les travaux d'accessibilité, de sécurité, de chauffage et d'économie d'énergie.

Les ressources humaines

1. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2022, la collectivité compte 177 agents (permanents et non permanents) pour 156,63 équivalents temps plein.

172 agents permanents dont 20 contractuels (4 en CDI et 16 en CDD) et 5 non permanents (1 en CDD et 4 PEC)

Les emplois permanents sont répartis comme suit :

- Le secteur administratif compte 43 emplois pourvus : 10 agents de catégorie A (dont 3 en CDI et 1 en détachement de l'Etat), 10 agents de catégorie B et 23 agents de catégorie C (dont 4 en CDD).
- Le secteur technique compte 109 emplois pourvus dont 47 à TNC : 2 agents de catégorie A, 2 de catégorie B et 105 de catégorie C (dont 1 en CDI et 10 en CDD).
- Le secteur social compte 8 emplois à TNC pourvus (Cadre d'emplois des ATSEM),
- Le secteur culturel 1 agent de catégorie A
- Le secteur animation 3 agents de catégorie C
- Le service de police municipale compte 8 agents : 1 agent de catégorie B et 7 agents de catégorie C.

Les emplois non permanents sont répartis comme suit :

- 1 Collaborateur de Cabinet
- 4 contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) : 4 dans la filière technique (3 à l'entretien des locaux et 1 au service informatique)
- 0 apprenti

Par ailleurs, 4 vacataires sont missionnés pour la distribution du bulletin municipal et 4 vacataires au service Entretien.

Les dépenses de personnel en 2022

Elles se sont élevées à 7 063 583,72 en 2022 après 6.770.270,09 € en 2021, 6.671.371,73 € en 2020, 6.804.383,88 € en 2019, 6.794.991,68 € en 2018 et 6.790.033,61 € en 2017 (cf. ANNEXE n° 2).

La commune n'a pas accueilli d'emplois saisonniers en 2022 (job d'été étudiant).

Le régime indemnitaire mis en place en septembre 2017 a représenté en 2022 : 497.651,25 € pour l'IFSE (175 agents) et 64.164,24 € pour le CIA (159 agents y compris les agents

percevant la prime d'intéressement à la performance collective) soit une augmentation de 15.177,93 € pour l'IFSE et 17.665,31 € pour le CIA.

En 2022, la participation de l'employeur à la protection sociale s'est élevée à 29.380 € pour la complémentaire santé (pour 113 agents) et 29.560,92 € pour la prévoyance (174 agents).

Au courant de l'année 2022, 1 agent a quitté la collectivité (mutation), 4 agents sont partis à la retraite, 4 agents ont sollicité une disponibilité pour convenances personnelles, 1 agent a démissionné et 1 agent a été radié après une disponibilité non renouvelée.

10 agents contractuels (2 CDD et 8 PEC) ont été nommés stagiaires en catégorie C, dont 9 dans la filière technique (6 au CTM et 3 au service entretien) et 1 en administratif.

1 agent de catégorie A de la filière administrative est arrivé par la voie du détachement de l'Etat

3.647,25 heures supplémentaires ont été effectuées en 2022 pour un montant brut de 77.603,97 € (22.261,69 € de plus qu'en 2021). (cf. ANNEXE n° 3).

Le versement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) a concerné 26 agents pour un montant total de 6.124,50 €.

47 agents ont perçu la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) en 2022 :

Nombre d'agents	Nombre de Points Mensuel	Motif
1	35	Emploi fonctionnel de DGS
11	25	Encadrement d'un service administratif
0	20	Maître d'apprentissage
8	15	Encadrement de proximité (technique et PM)
27	10	Accueil du public

8.100 points ont ainsi été attribués en 2022 pour une valeur de 37.444,76 €.

5 agents ont bénéficié d'un logement de fonction représentant globalement un avantage en nature estimé à 14.896,20 €.

Résidence les Glycines	2 125,60
Logement Centre "Le Trèfle"	2 766,40
Logement Ecole Maternelle Centre	1 540,50
Logement de la Cité des Sports	4 836,40
Logement Ecole Primaire Centre	3 627,30
	14 896,20

3. Les prévisions 2023

L'exercice 2023 sera marqué par les évolutions suivantes :

- Intégration du personnel du Musée du Papier Peint : 1 assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) à temps complet, 3 adjoints du patrimoine (catégorie C) à temps non complet (1 à 30 h et 2 à 20 h)

- Augmentation de la participation employeur à la prévoyance : 19 € mensuels à compter du 01/01/2023 au lieu de 17 €
- 3 départs à la retraite annoncés en 2023 (1 en janvier, 1 en juin et 1 en juillet).
- 2 départs pour mutations en février 2023 et 1 demande de disponibilité en février 2023.
- Augmentation du SMIC à compter du 01/01/2023 qui passe de 11,07 € (01/08/2022) à 11,27 € de l'heure pour un montant mensuel brut de 1.709,32 €.
- Relèvement du minimum de traitement fixé à l'indice majoré 353 au lieu de 352 à compter du 01/01/2023 pour 46 agents (32 titulaires et 14 contractuels)
- URSSAF : Augmentation de la cotisation patronale AT de 1.07 % en 2022 à 1.70 % au 01/01/2023
- CNFPT : Augmentation de la majoration de cotisation passant de 0.05 à 0.10 % soit une estimation d'augmentation de 2.000 € pour 2023.
- Cotisation versée à STSA (Santé au Travail Sud Alsace) pour le suivi médical des agents : la cotisation annuelle 2023 s'élève à 96 € par salarié, soit une augmentation globale de 3.979,80 € pour l'année 2023, à effectif équivalent.
- Fin du dispositif COVID et application de la journée de carence pour tous les arrêts maladie à compter du 1^{er} février 2023.

L'exercice 2023 sera également l'occasion de procéder à de nouveaux recrutements (technicien au service travaux, régisseur pour le musée du papier peint, médiateur culturel pour le Musée du papier peint, directeur des services financiers) au-delà des remplacements des agents quittant la collectivité.

L'exercice sera également marqué par la poursuite de l'effort sur le régime indemnitaire des agents entrepris en 2022, qui a vocation à s'étendre sur plusieurs exercices. Cet effort concernera l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel, dans des proportions au moins équivalentes à 2022, sous réserve des aléas de gestion qui pourraient affecter le budget des ressources humaines en cours d'exercice.

4. La durée effective du travail dans la commune

La loi de transformation de la fonction publique territoriale du 06 août 2019 a mis fin aux régimes dérogatoires qui avaient perduré après la mise en œuvre de la réforme des 35 heures.

Dès lors, le conseil municipal a mis fin aux jours de congés extra-légaux, au nombre de cinq, dont bénéficiaient le personnel, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette refonte a également été l'occasion d'attribuer deux jours de pénibilité aux agents suivants : ATSEM, Agents d'entretien, Policiers municipaux, Agents techniques du Centre Technique Municipal et Concierges du service des sports.

Le temps de travail est par ailleurs porté à 35H30 pour les professions suivantes : Agents du CTM, Policiers municipaux et Concierges du service des sports, avec 3 jours d'ARTT par an.

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2023 - ANNEXE n° 1 - Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) - Période 2019 à 2032

RECETTES

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Reports 2022->2023	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	Budget 2031	Budget 2032	Observations
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	15 405 293,82	15 658 795,58	15 863 738,04	16 107 375,73	0,00	17 687 600,00	17 212 900,00	17 687 600,00	18 007 000,00	18 333 100,00	18 666 000,00	19 005 900,00	19 352 800,00	19 707 200,00	20 068 900,00		
013 - Atténuations de charges	119 412,79	130 426,98	116 864,78	107 307,49		106 600,00	108 700,00	110 900,00	113 100,00	115 400,00	117 700,00	120 100,00	122 500,00	125 000,00	127 500,00	+ 2 % / an	
70 - Produits serv. domaine et ventes diverses	1 006 366,07	966 328,05	994 703,57	1 075 568,89		1 214 500,00	1 214 500,00	1 313 600,00	1 339 900,00	1 366 700,00	1 394 000,00	1 421 900,00	1 450 300,00	1 479 300,00	1 508 900,00	+ 4 % / an jusqu'en 2025 puis + 2 % / an	
73 - Impôts et taxes	12 721 070,63	12 190 552,42	12 853 811,86	13 194 184,95		13 590 000,00	13 997 700,00	14 417 600,00	14 706 000,00	15 000 100,00	15 300 100,00	15 606 100,00	15 918 200,00	16 236 600,00	16 561 300,00	+ 3 % / an jusqu'en 2025 puis + 2 % / an	
74 - Dotations, subventions et participations	1 027 780,47	1 004 143,95	1 067 263,45	1 081 340,77		1 163 600,00	1 151 600,00	1 140 300,00	1 128 900,00	1 117 600,00	1 106 400,00	1 095 300,00	1 084 300,00	1 073 500,00	1 062 800,00	- 1 % / an	
75 - Autres produits de gestion courante	452 587,82	472 328,04	479 746,92	648 430,46		667 700,00	681 100,00	694 700,00	708 600,00	722 800,00	737 300,00	752 000,00	767 000,00	782 300,00	797 900,00	+ 2 % / an	
76 - Produits financiers	137,12	14,27	115,10	224,43		300,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00		
77 + 78 - Produits exceptionnels	77 938,92	95 001,97	51 232,36	338,74		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	3 761 742,07	3 889 755,06	4 128 925,36	5 571 245,47	4 807 800,00	4 162 800,00	5 388 400,00	4 776 100,00	3 361 100,00	3 120 000,00	3 723 800,00	2 552 800,00	3 425 800,00	3 015 400,00	3 076 300,00		
Reprise résultat antérieur	2 605 596,45	2 251 876,18	3 222 576,06	3 695 515,97	4 294 800,00	1 400 800,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		
10 - Dotations, fonds divers & réserves	651 513,41	548 139,38	684 917,12	373 241,63		370 000,00	1 090 000,00	670 000,00	710 000,00	920 000,00	680 000,00	630 000,00	720 000,00	530 000,00	720 000,00	FCTVA + Taxes d'urbanisme	
13 - Subventions d'investissement	491 998,88	784 406,17	217 098,85	466 597,64		1 079 800,00	862 300,00	877 000,00	395 000,00	395 000,00	395 000,00	395 000,00	395 000,00	395 000,00	395 000,00	95 000,00	Voit tableau annexe
16 - Nouveaux emprunts	7 300,00			715 000,00		1 307 300,00	2 400 700,00	2 223 700,00	1 250 700,00	799 600,00	1 648 600,00	527 800,00	1 310 800,00	1 390 400,00	1 261 300,00		
21+19 - Cessions d'immobilisations				286 557,00		5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00		
27 - Autres immobilisations financières	5 333,33	5 333,33	5 333,33	5 333,33		5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00		
TOTAL	19 167 036,89	19 048 550,64	19 693 663,40	21 638 621,20	4 807 800,00	20 915 400,00	22 571 300,00	22 463 700,00	21 368 100,00	21 453 100,00	22 389 800,00	21 558 800,00	22 778 600,00	22 722 600,00	23 145 200,00		

DEPENSES

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Reports 2022->2023	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	Budget 2031	Budget 2032	Obs	
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	14 080 576,47	13 631 165,78	13 831 053,31	14 595 782,32	0,00	16 374 300,00	17 109 500,00	17 488 100,00	17 873 100,00	18 264 800,00	18 603 800,00	18 603 800,00	18 648 800,00	18 942 800,00	19 365 200,00		
011 - Charges de caractère général	2 608 297,43	2 357 504,95	2 745 525,38	3 181 354,98		4 583 000,00	4 707 900,00	4 837 800,00	4 970 800,00	5 108 400,00	5 250 700,00	5 397 900,00	5 550 900,00	5 708 400,00	5 871 900,00	Voit tableau annexe	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 804 383,88	6 671 371,73	6 770 270,09	7 063 583,72		7 522 000,00	7 672 000,00	7 822 000,00	8 122 000,00	8 272 000,00	8 422 000,00	8 572 000,00	8 722 000,00	8 872 000,00	9 022 000,00		
022 - Dépenses imprévues						30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	3 369 560,64	3 032 500,62	3 045 481,41	3 124 884,91		3 304 300,00	3 395 400,00	3 488 300,00	3 583 100,00	3 679 800,00	3 776 400,00	3 879 600,00	3 981 600,00	4 086 200,00	4 192 900,00	+ 2 % / an + 25.000 €/an à partir de 2023 (EPPF)	
66 + 16 - Amortie de la dette	845 009,78	868 610,44	782 285,52	701 352,01		660 000,00	663 300,00	651 000,00	649 100,00	647 100,00	645 100,00	643 500,00	642 000,00	640 500,00	639 000,00		
67 + 68 - Charges exceptionnelles	7 486,50	6 586,62	7 203,91	32 508,70		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
739 - Revers, & restitutions s/impôts et taxes	445 840,24	504 621,42	281 307,00	496 088,00		265 000,00	267 700,00	270 400,00	273 100,00	275 800,00	278 500,00	281 200,00	284 000,00	287 000,00	289 900,00	+ 1 % / an	
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	2 834 581,24	2 194 808,80	2 377 094,12	1 343 457,12	4 807 800,00	4 541 100,00	5 835 000,00	5 354 200,00	3 880 000,00	4 125 000,00	2 995 000,00	2 995 000,00	4 130 000,00	3 780 000,00	3 780 000,00		
F020 - Commanderie - Restauration		39 960,62	80 143,26	148 775,19		350 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	6 419 879 €	
F020 - Commanderie - chauffage, ventilation, plomberie-sanitaires			124 500,00			300 000,00	300 000,00	274 200,00								998 700 €	
F020 - Maison de la Musique		5 598,64	4 232,88	14 237,76		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00								3 999 729 €	
F020 - Remplacement des seneurs et PC						166 000,00										172 700 €	
F112 - Remplacement de l'Hotel de Police																420 000 € non financés	
F112 - Vidéo-protection				10 080,00		230 000,00										429 980 €	
F211 - Ecole Maternelle Ile-Napoleon					189 900,00											1 000 000 € non financés	
F212 - Rénovation Ecole Primaire Ile-Napoleon (bât 1+2)			100 000,00		97 200,00	700 000,00	585 000,00	585 000,00	500 000,00	500 000,00						1 482 200 €	
F212 - Rénovation Ecole Primaire Ile-Napoleon (bât 3)					142 400,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						1 100 000 €	
F212 - Groupe scolaire des Romains (bât 1)				402 592,76												554 983 €	
F212 - Groupe scolaire des Romains (bât 2)																1 750 000 €	
F212 - Groupe scolaire des Romains (bât 3)																299 952,00 €	
F212 - Groupe scolaire du Centre																5 889 982 €	
F222 - Musée - Mise en sécurité des collections				22 462,00		70 000,00	120 000,00	50 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 370 000,00					300 000 €	
F411 - Rénovation COSEC				11 592,00		50 000,00	200 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00						500 000,00 €	
F422 - Périscolaire Centre				8 456,54		300 000,00	200 000,00	200 000,00								999 989 €	
F70 - Logements sociaux	127 000,00		50 000,00			150 000,00	150 000,00	150 000,00								300 000 €	
F822 - Réfection de la voirie + EP (travaux SCIN)						500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000 € non financés	
F91 - Place du Marché et forge						20 000,00	1 200 000,00									177 000 €	
N020 - Dépenses imprévues						30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	1 220 000 €	
N21 - Acquisitions de terrains			597 866,48	157 259,34	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	30 000,00	remboursement EPPF sur 1,5 ME
N2 - Accessibilité Sécurité Chauffage Economies	2 707 581,24	2 149 289,54	1 544 861,50	564 989,21	881 600,00	80 000,00	80 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00	
N3 - Autres immobilisations	16 915 156,71	15 825 974,58	16 008 147,43	15 943 239,44	4 807 800,00	20 915 400,00	22 571 300,00	22 463 700,00	21 368 100,00	21 453 100,00	22 389 800,00	21 558 800,00	22 778 600,00	22 722 600,00	23 145 200,00		
TOTAL	19 167 036,89	19 048 550,64	19 693 663,40	21 638 621,20	4 807 800,00	20 915 400,00	22 571 300,00	22 463 700,00	21 368 100,00	21 453 100,00	22 389 						

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2023 - ANNEXE n° 2 - Charges de personnel de 2018 à 2022

Article	2018	2019	2020	2021	2022	
6218	Autre personnel extérieur	166 527,84	93 569,79	87 699,32	85 528,66	83 240,32
6331	Versement de transport	74 679,56	76 548,97	75 346,60	76 811,07	78 946,85
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 670,03	19 138,03	18 836,89	19 203,38	19 737,41
6336	Cot. ctre nat., ctre gest.de la fct. pub.	72 763,16	76 213,86	75 561,92	83 430,47	87 414,50
6338	Autres impôts, taxes, vers. ass. s/rému.	11 202,55	11 482,50	11 301,15	11 522,19	11 841,47
64111	Rémunération principale	3 136 090,19	3 167 459,59	3 119 796,13	3 085 980,17	3 126 940,28
64112 + 64113	NBJ, suppl. familial de trait. et indem. de résid.	109 473,46	108 090,96	105 254,25	103 828,10	109 196,83
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation					11 300,01
64118	Autres indemnités	955 450,08	960 374,92	937 654,03	956 231,59	1 025 143,52
64131	Rémunération	412 099,18	383 386,05	353 597,64	431 662,77	505 062,36
64132	Personnel non titulaire - SFT, indemnité résidence					10 504,16
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation					1 300,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations					23 059,54
64164	Emplois aidés - indemnité inflation					700,00
64168	Autres emplois d'insertion	22 405,86	87 548,02	129 859,88	129 800,03	143 217,97
6417	Rémunération des apprentis	3 145,12	6 621,24			
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	732 386,57	733 317,71	709 287,71	731 918,59	755 328,32
6453	Cotisations aux caisses de retraite	868 794,64	882 141,89	869 387,78	869 629,57	886 312,98
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	18 539,32	19 081,24	19 202,93	22 861,08	27 635,84
6455	Cotisations pour assurance du personnel	76 945,69	78 488,60	59 612,96	62 740,12	56 478,99
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 900,00	6 255,00	5 735,00	6 246,00	6 038,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	95,42	278,09			
6458	Cotisations aux autres org. sociaux	10 182,07	10 433,41	11 046,72	10 194,59	10 342,77
6472	Prestations familiales directes	825,12	567,08	342,70		
64731	Allocations de chômage versées direct.				18 735,71	
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 873,08	20 130,21	18 791,83	2 988,60	20 004,00
6478	Autres charges sociales diverses	58 062,30	62 959,23	60 570,89	59 425,97	62 410,07
6488	Autres charges du personnel	17 880,44	297,49	2 485,40	1 531,43	1 427,53
	TOTAUX	6 794 991,68	6 804 383,88	6 671 371,73	6 770 270,09	7 063 583,72

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2023 - ANNEXE n° 3 - HEURES SUPPLEMENTAIRES 2022

	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL par tâches
Distri.B.M.	479,76 €	460,35 €	366,20 €	367,30 €	368,92 €	369,60 €	365,09 €		560,43 €	354,94 €	354,94 €	354,94 €	4 402,47 €
Déneigement													0,00 €
Police municipale	3 518,98 €		266,08 €		101,10 €	3 554,56 €	517,95 €		844,62 €	3 460,89 €		607,01 €	12 871,19 €
Visite médicale F.D.M.													0,00 €
Conciergerie HDV	455,07 €	519,35 €	313,39 €	447,20 €	632,61 €	1 040,04 €	769,90 €	669,33 €	520,31 €	740,67 €	704,82 €	641,32 €	7 454,01 €
Doisiger						2 060,83 €							2 060,83 €
Repas ou ménage Glycines	37,60 €	37,60 €	35,10 €	43,26 €	7,21 €		14,42 €				881,18 €	159,18 €	1 215,55 €
Conciergerie Sports	285,24 €	831,63 €	212,69 €	432,41 €	416,90 €	282,33 €	180,23 €	843,31 €	775,64 €	282,93 €	604,80 €	659,71 €	5 801,82 €
Elections					13 888,99 €		13 238,39 €						27 127,38 €
Médiévales										6 263,45 €			6 263,45 €
Ménage	596,82 €	1 193,81 €	723,92 €	874,65 €	729,26 €	1 029,76 €	823,50 €	198,98 €		952,24 €	596,93 €	934,65 €	8 654,52 €
HS Musée										170,40 €			170,40 €
Départ - Congés ou HS payés			184,58 €			365,09 €		328,84 €	315,46 €			388,38 €	1 582,35 €
	TOTAL PAR MOIS												TOTAL ANNEE
TOTAL	5 373,47 €	3 042,74 €	2 101,96 €	2 164,82 €	16 144,99 €	8 702,21 €	15 909,48 €	2 040,46 €	3 016,46 €	12 225,52 €	3 142,67 €	3 739,19 €	77 603,97 €
TOTAL Heures Suppl. hors B.M.	4 893,71 €	2 582,39 €	1 735,76 €	1 797,52 €	15 776,07 €	8 332,61 €	15 544,39 €	2 040,46 €	2 456,03 €	11 870,58 €	2 787,73 €	3 384,25 €	73 201,50 €
HS Distri. B.M.	479,76 €	460,35 €	366,20 €	367,30 €	368,92 €	369,60 €	365,09 €	0,00 €	560,43 €	354,94 €	354,94 €	354,94 €	4 402,47 €
Vacataires Distri BM	380,60 €	508,60 €	444,60 €	571,60 €	571,60 €	571,60 €	571,00 €		886,50 €	571,00 €	571,00 €	571,00 €	6 219,10 €
TOTAL DISTRI BM	860,36 €	968,95 €	810,80 €	938,90 €	940,52 €	941,20 €	936,09 €	0,00 €	1 446,93 €	925,94 €	925,94 €	925,94 €	10 621,57 €

Le Conseil Municipal donne acte au Maire du débat qu'elle a présidé.

=====

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 14 mars 2023

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Alexandre DURWELL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 MARS 2023**